



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Stages

Question écrite n° 2645

Texte de la question

M Didier Migaud attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, chargé de la formation professionnelle, sur les difficultés que rencontrent certains jeunes stagiaires du dispositif de formation et d'insertion professionnelles. Il leur faut en effet entre deux et trois mois pour percevoir leur rémunération modique et ce retard, outre les difficultés financières engendrées, a des conséquences sur le bon déroulement des stages et leur efficacité. Il lui demande donc s'il envisage de donner des instructions pour accélérer le versement de leur rémunération. Il attire également son attention sur les difficultés de trésorerie des organismes de formation qui n'arrivent pas dans ce dispositif, en raison des circuits administratifs trop compliqués, à obtenir un règlement rapide de leurs prestations. Il lui demande si des mesures allant dans ce sens seraient susceptibles d'être prises.

Texte de la réponse

Reponse. - La mise en oeuvre des crédits prévus pour les programmes de formation s'adressant aux publics jeunes a fait l'objet d'examens particulièrement attentifs tant pour ce qui est de la rémunération des stagiaires que pour ce qui est du financement de fonctionnement des organismes de formation par voie de convention. En matière de rémunération des stagiaires, les mesures ont été prises afin d'accélérer le premier paiement intervenant après le début du stage et de consolider la continuité des paiements ultérieurs. A cet effet, le service liquidateur a augmenté le nombre de passages informatiques mensuels. La constitution et la transmission rapides des dossiers par les organismes de formation, notamment dès les premiers jours de stage, restent en tout état de cause un élément important de la fiabilité du système. Pour ce qui est de la mise en oeuvre du financement de fonctionnement des organismes, des analyses et des enquêtes approfondies ont conduit à reconsidérer le problème d'ensemble que constitue l'offre de formation à partir de plusieurs axes principaux : exercice d'une sélectivité accrue par la technique de l'appel d'offres permettant de conférer un label pour une durée limitée ; promotion d'un partenariat inter-organismes de formation en fonction de zones territoriales de manière à disposer d'une réponse organisée aux besoins ; déconcentration et simplification des procédures afin de dégager les niveaux régionaux surcharges et d'accélérer ainsi les paiements ; conception d'un dispositif d'évaluation des actions et renforcement du contrôle. Les deux premiers axes ont été mis progressivement en oeuvre. Les axes qui suivent font actuellement l'objet de mesures en préparation.

Données clés

Auteur : [M. Migaud Didier](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2645

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : formation professionnelle

Ministère attributaire : formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2564